

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue Schiltzenplatz à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de réaménagement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu : **Rue Schiltzenplatz**  
Début : **Jeudi, 4 novembre 2021 à 07h00**  
Fin : **Vendredi, 26 novembre 2021 à 17h00**  
Motif : Travaux de réaménagement  
Règlement : GRE-322-2021

---

Grevenmacher, le 2 novembre 2021

La secrétaire communale,  
contreseing Art. 74 de la loi communale

  
Carine Majerus



Le bourgmestre f.f.,

  
Marc Krier